

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3191

AMENDEMENT

présenté par

M. Maurel, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
 Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
 Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
 null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	4 277 000
Livre et industries culturelles	4 277 000	0
TOTAUX	4 277 000	4 277 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une baisse du budget du Centre National du Livre de 4 277 000 d'euros.
Cet amendement vise à rétablir les crédits attribués au CNL en 2025.

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement propose les mouvements de crédits suivants :

– Une augmentation de 4 277 000 des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) de l'action 2 « Industries culturelles », Opérateur CNL, du programme 334 « Livres et industries culturelles » de la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

– Une diminution de 4 277 000 des AE et CP de l'action 2 « Aides à la presse » du programme 180 « Presse et médias » de la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés aux aides à la presse, nous appelons le Gouvernement à lever le gage.